



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GASTINS DU 6 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre PICHOT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Karine ROUVILLE, Agnès GUERIN, Natalia JACINTO, Messieurs Pierre PICHOT, Bernard CHERTEMPS, Arnaud POMMIER, Gilles BOUDOT, Fabian CORRION, Jean-Pierre MOLINA, et Olivier DORMOIS.

Étaient absents excusés : Madame Maryse POULET et Monsieur John DELAPLACE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BOUDOT.

Monsieur Gilles BOUDOT donne lecture du compte-rendu du 30 janvier 2020, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

➤ **Ajout du point suivant :**

- ✓ 18-20 : DELIBERATION DE L'INDEMNITE D'OCCUPATION ILLEGALE DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'INSTITUTRICE

➤ **Retrait des points suivants :**

- ✓ 08-20 : DELIBERATION DU TRANSFERT DE LA TAXE DE LA VALEUR AJOUTEE DU SERVICE DE L'EAU
- ✓ 09-20 : DELIBERATION DU TRANSFERT DE LA TAXE DE LA VALEUR AJOUTEE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette modification.

✓ **06-20 : DELIBERATION DE L'ASSISTANCE DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES-AGRANDISSEMENT DU BATIMENT PERISCOLAIRE**

M. le Maire explique que suite aux choix du maître d'œuvre de l'agrandissement du bâtiment périscolaire, nous devons y ajouter l'assistance pour les missions complémentaires. M. le Maire précise que ces missions faisaient parties de l'analyse des offres.

Vu la délibération n°02-20 du 30 janvier 2020, portant sur le choix du maître d'œuvre du projet d'agrandissement du bâtiment périscolaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le choix du cabinet de maîtrise d'œuvre par l'entreprise R.D.C, pour un montant H.T de 4 800.00€ soit un total H.T du marché de 35 397.62€
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

✓ **07-20 : DELIBERATION DE LA DEMANDE DE FOND DE CONCOURS 2020 C.C.B.N-PORTAIL DU FOYER RURAL**

M. le Maire explique à l'assemblée que suite au projet d'installation d'un nouveau portail pour le Foyer Rural, le fond de concours 2019, nous avait été refusé. M. le Maire propose de solliciter à nouveau une participation financière auprès de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande à M. le Maire de solliciter M. le Président de la C.C.B.N, pour une participation financière au projet, par un fond de concours 2020.

✓ **08-20 : DELIBERATION DU TRANSFERT DE LA TAXE DE LA VALEUR AJOUTEE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Délibération reportée

✓ **09-20 : DELIBERATION DU TRANSFERT DE LA TAXE DE LA VALEUR AJOUTEE DU SERVICE DE L'EAU**

Délibération reportée

✓ **10-20 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre PICHOT, le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard CHERTEMPS, après avoir s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, à l'unanimité :

LIBELLES	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Résultats reportés 2018	- €	- €		2 540,83 €	- €	2 540,83 €
Opérations de l'exercice 2019	- €	- €	3 269,11 €	3 833,33 €	3 269,11 €	3 833,33 €
TOTAL	- €	- €	3 269,11 €	6 374,16 €	3 269,11 €	6 374,16 €
Résultats de clôture 2019		- €		3 105,05 €		3 105,05 €
Restes à réaliser 2019	- €	- €				- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €				3 105,05 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €		3 105,05 €		3 105,05 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **11-20 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU C.C.A.S 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre PICHOT.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger:

✓ **12-20 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre PICHOT, le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard CHERTEMPS, après avoir s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, à l'unanimité :

LIBELLES	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Résultats reportés 2018		47 621,50 €		146 961,55 €	- €	194 583,05 €
Opérations de l'exercice 2019	35 453,07 €	38 207,37 €	46 082,71 €	51 046,76 €	81 535,78 €	89 254,13 €
TOTAL	35 453,07 €	85 828,87 €	46 082,71 €	198 008,31 €	81 535,78 €	283 837,18 €
Résultats de clôture 2019		50 375,80 €		151 925,60 €		202 301,40 €
Restes à réaliser 2019	- €	- €				- €
TOTAUX CUMULES	- €	50 375,80 €				202 301,40 €
RESULTATS DEFINITIFS		50 375,80 €		151 925,60 €		202 301,40 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **13-20 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre PICHOT.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger:

✓ **14-20 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre PICHOT, le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard CHERTEMPS, après avoir s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, à l'unanimité :

LIBELLES	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou	Ou
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Résultats reportés 2018		33 334,08 €		70 706,14 €	- €	104 040,22 €
Opérations de l'exercice 2019	16 521,25 €	15 512,08 €	3 695,32 €	16 264,84 €	20 216,57 €	31 776,92 €
TOTAL	16 521,25 €	48 846,16 €	3 695,32 €	86 970,98 €	20 216,57 €	135 817,14 €
Résultats de clôture 2019		32 324,91 €		83 275,66 €		115 600,57 €
Restes à réaliser 2019	52 311,67 €	- €			52 311,67 €	- €
TOTAUX CUMULES	52 311,67 €	32 324,91 €		83 275,66 €	52 311,67 €	115 600,57 €
RESULTATS DEFINITIFS	19 986,76 €			83 275,66 €		63 288,90 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **15-20 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre PICHOT.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de

mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger:

✓ 16-20 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre PICHOT, le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bernard CHERTEMPS, après avoir s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, à l'unanimité :

LIBELLES	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE DES 2 SECTIONS	
	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS
	Résultats reportés 2018	16 052,04 €			217 076,72 €	16 052,04 €
Opérations de l'exercice 2019	98 295,94 €	66 878,36 €	520 785,03 €	587 159,46 €	619 080,97 €	654 037,82 €
TOTAL	114 347,98 €	66 878,36 €	520 785,03 €	804 236,18 €	635 133,01 €	871 114,54 €
Résultats de clôture 2019	47 469,62 €			283 451,15 €	47 469,62 €	283 451,15 €
Restes à réaliser 2019	17 442,66 €	- €			17 442,66 €	- €
TOTAUX CUMULES	64 912,28 €			283 451,15 €	64 912,28 €	283 451,15 €
RESULTATS DEFINITIFS	64 912,28 €			283 451,15 €		218 538,87 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **17-20 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre PICHOT.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger:

18-20 : INDEMNITE D'UNE OCCUPATION ILLEGALE DU LOGENT DE FONCTION DE L'INSTITUTRICE

M. le Maire rappelle à l'assemblée de la mise en œuvre de l'expulsion de Mme Sylvie CLAUSIER, ancienne institutrice de l'école et explique la procédure à poursuivre.

M. le Maire explique que sur les conseils de notre avocat, il convient de délibérer pour appliquer l'indemnisation d'une occupation illégale du logement de fonction.

Vu la délibération n°42-18 du 21 juin 2018, portant sur la procédure d'expulsion du logement de fonction.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe la valeur de la redevance d'occupation du logement occupé par Mme Sylvie CLAUSIER selon le tableau ci-dessous, les valeurs correspondant à la valeur locative d'un tel bien dans le secteur.

Années	Loyer de base	Nombre de mois	Total annuel	Années du titrage
2017	701,23 €	4	2 804,92 €	2020
2018	708,62 €	12	8 503,44 €	2021
2019	720,96 €	12	8 651,52 €	2022
Totaux			19 959,88 €	

- Invite le Maire à émettre les titres exécutoires en application de la présente délibération et à signer tous documents s'y rapportant.
- Décide d'abroger le troisième alinéa portant sur l'application des intérêts financiers de la délibération n° 42-18 du 21 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à vingt-deux heures et dix minutes.

Prénom Nom	Emargement	Prénom Nom	Emargement
Pierre PICHOT		Jean-Pierre MOLINA	
Bernard CHERTEMPS		John DELAPLACE	Absent
Agnès GUERIN		Olivier DORMOIS	
Arnaud POMMIER		Karine ROUVILLE	
Gilles BOUDOT		Maryse POULET	Absent
Fabian CORRION		Natalia JACINTO	